



Déclaration du Conseil de l'Association mondiale de la Route



Soutien à la Décennie d'Action des Nations Unies pour l'amélioration de la sécurité routière dans le monde

LE CONSEIL,

Ayant examiné la Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, appelant à une décennie d'action 2011-2020 dans l'objectif de réduire le nombre de morts et de blessés sur les routes dans le monde,

Évaluant l'impact de la sécurité routière et des accidents de la route sur la santé publique et le bien-être économique et social des pays du monde entier, ainsi que l'urgence de la situation,

Saluant l'attention que la décennie d'action va permettre de porter au problème de la sécurité routière et de la nécessité d'engagements politiques et financiers concertés afin d'atteindre les réductions souhaitées du nombre de victimes d'accidents de la route,

Reconnaissant l'importance des politiques nationales et des programmes nationaux de sécurité routière, et de la conception et de la gestion des infrastructures routières soucieuse de la sécurité, en tant qu'éléments essentiels de toute initiative visant à améliorer la sécurité routière, ainsi que la prise en compte de ces questions dans le plan d'action en cours d'élaboration en soutien de la Décennie des Nations Unies,

Reconnaissant la place unique de l'Association mondiale de la Route en tant qu'entité internationale rassemblant un large éventail de savoir-faire professionnel en matière de politiques efficaces de sécurité routière et de conception routière, d'exploitation et d'entretien sûrs des routes,

Rappelant le mandat de l'Association mondiale de la Route d'échanger connaissances et techniques dans le domaine des réseaux de routes et de transport routier, notamment grâce à l'élaboration d'outils et de recommandations aidant à la mise en œuvre des meilleures politiques et des meilleures pratiques en matière de gestion et d'exploitation des réseaux routiers,

Prenant en compte les efforts de longue date de l'Association mondiale de la Route pour faire progresser les connaissances en matière de sécurité routière grâce à son précédent et prochain Plan stratégique,

Considérant la contribution positive que les productions de l'Association peuvent apporter aux initiatives menées par les États membres des Nations Unies, afin de réaliser les objectifs de la Décennie d'Action, notamment, entre autres, le Manuel de sécurité routière, le Manuel des tunnels routiers, les Recommandations pour les Audits de sécurité routière, les Recommandations pour les Inspections de sécurité routière, et le Guide Facteurs humains pour des infrastructures routières plus sûres,

.../...

1. **Encourage** ses gouvernements membres à poursuivre l'élaboration de grandes stratégies nationales de sécurité routière dans l'objectif de réduire le nombre de blessés et de morts, selon les objectifs que s'est fixé la Décennie d'Action des Nations Unies ;
2. **Encourage** ses membres régionaux, collectifs et individuels, à poursuivre et mettre en valeur leurs actions en cours, afin de mettre en place de meilleures politiques et pratiques de sécurité routière, et définir les moyens qui leur permettront de réaliser ces actions ;
3. **Demande** au Comité exécutif de poursuivre des relations structurées avec le Groupe des Nations Unies pour la Collaboration en matière de sécurité routière, ainsi qu'avec d'autres organisations et structures, afin de définir les domaines dans lesquels l'Association peut contribuer aux initiatives recommandées dans le cadre du programme de la Décennie d'Action ;
4. **S'engage** à mettre à profit sa place unique et la diversité de ses membres pour faciliter la communication et établir des liens entre le Groupe des Nations Unies pour la Collaboration en matière de sécurité routière et les responsables des administrations routières nationales ;
5. **Invite** le Comité exécutif à recenser les productions de l'Association relatives à la sécurité routière et à encourager le développement de nouvelles productions et de mises à jour, afin d'enrichir les connaissances et les capacités des responsables politiques, des administrations routières et des techniciens ;
6. **Demande** au Comité exécutif de s'assurer que le prochain Plan stratégique de l'Association soutiendra des initiatives liées à la Décennie d'Action des Nations Unies, en cohérence avec sa mission et ses compétences, notamment l'élaboration et le perfectionnement de rapports et d'outils, l'étude de sujets novateurs dans le domaine de la sécurité routière, et toute autre initiative appropriée ;
7. **Décide** de faire en sorte que le programme de séminaires internationaux prévu par ses prochains Plans stratégiques couvrira des sujets concernant les pays engagés dans la réalisation des objectifs de la Décennie de l'ONU ;
8. **S'engage** à ce que la Décennie d'action figure parmi les sujets envisagés au Congrès mondial de la Route 2011 à Mexico, ainsi qu'aux autres congrès prévus au cours de la Décennie,
9. **Décide** que l'Association mondiale de la Route sera attentive à l'avancement des initiatives prises dans le monde afin de réaliser les objectifs de la Décennie d'Action des Nations Unies, qu'elle se fixera un rôle actif dans les actions menées par les Nations Unies en faveur de la Décennie, et évaluera en permanence comment elle peut contribuer favorablement aux initiatives nationales correspondantes menées par ses membres.

Mexico, le 24 septembre 2011